

Colmar, le 8 septembre 2021

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer aux Assemblées Générales Ordinaires simultanées des Syndicats FODpt67, FODpt68 et FOCeA qui se dérouleront le :

Vendredi 24 septembre 2021 à 9h00
à la Salle Multifonctions
5 rue du Stade 68250 PFAFFENHEIM

Il s'agit d'une journée particulière, visant à mettre fin à l'existence des syndicats historiques FODpt67 et FODpt68 pour laisser place exclusivement au nouveau syndicat FOCeA, effectif depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ordre du jour :

- (FODpt67/68/CeA) Désignation du Président et des secrétaires de séance
- (FODpt67/68/CeA) Approbation des derniers PVs d'AG (consultables au préalable sur simple demande)
- (FODpt67/68) Approbation des comptes
- (FODpt67/68) Approbation de la dissolution des syndicats et transferts des actifs à FOCeA
- (FOCeA) Point sur la situation financière et sur les adhésions 2021
- (FOCeA) Rapport moral du secrétaire général
- (FOCeA) Propositions de modifications statutaires (sous réserve)
- (FOCeA) Fixation du nombre de membres du bureau
- (FOCeA) Elections des instances internes du syndicat
- Interventions des invités (sous réserve)

Conformément à nos statuts, l'Assemblée Générale élira :

- le Conseil Syndical,
- la Commission de Contrôle, composée de trois membres élus (en dehors des membres du Conseil Syndical), en charge de la vérification des livres et des comptes du syndicat,
- la Commission des Conflits, composée de trois membres élus (en dehors des membres du Conseil Syndical), en charge d'examiner tout litige porté par un adhérent.

La possibilité est donnée à chaque adhérent à jour de ses cotisations 2021 d'y présenter ou de renouveler sa candidature à l'aide du formulaire joint. Ton éventuelle candidature devra nous parvenir par mail ou par courrier au plus tard le **vendredi 17 septembre 2021 dernier délai**.

Etre membre au Conseil syndical implique la participation régulière et effective aux réunions de nos instances internes, pour lesquelles tu bénéficieras d'autorisations spéciales d'absence.

La journée de l'Assemblée Générale sera couverte par une autorisation d'absence syndicale (ASA art. 16), qu'il suffira simplement d'adresser avant le **mardi 21 septembre 2021** (formulaire joint) à ton supérieur hiérarchique pour participation. A cet effet, la collectivité autorise l'usage des véhicules de service pour te rendre sur place. En cas de difficultés sur ce point, contacte-nous sans délai.

SUITE...

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire du covid-19, **nous sommes soumis à l'obligation de procéder au contrôle de la validité du pass sanitaire pour tout participant souhaitant accéder à la salle** où se tiendra l'Assemblée générale. En cas de non présentation d'un pass sanitaire valide, l'accès ne sera pas autorisé.

Afin d'offrir à toutes et à tous les meilleures conditions d'accueil possibles, il est important que tu nous indiques ton intention de participer en présentiel à l'Assemblée générale en adressant un simple mail à contact@focea.eu ou un texto au 07 82 70 14 53.

Par ailleurs, nous prévoyons en parallèle la mise en place d'une visioconférence pour suivre l'Assemblée Générale à distance. Le cas échéant, nous te remercions également de te signaler par email au plus tard pour le mardi 21 septembre, et nous te transmettrons les modalités de connexion.

Comme à l'accoutumée, notre Assemblée Générale sera suivie d'un moment de convivialité puis d'un repas pris en commun auquel tu es convié(e) et dont les modalités de participation sont précisées en pièce jointe.

Dans l'attente d'enfin pouvoir nous retrouver, nous te prions de recevoir nos amitiés syndicales.

Pour le syndicat FOceA
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT